



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est
du 29 juillet 2010 à 16 h 30 tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Sont absentes :

Madame Monique Major, conseillère – district 2
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Louis Lemay, directeur général
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 16 h.30

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUILLET 2010

CM-201007240 1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,
appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,

et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil du 29 juillet 2010 tel que ci-après reproduit :

1. Adoption de l'ordre du jour

6. Règlement

- 6.1. Règlement 713-73 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'abroger la note 23 affectant la zone 9 - Adoption
- 6.2. Règlement 713-75 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin de modifier certaines dispositions applicables à la zone 64 - Adoption
- 6.3. Règlement 713-76 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'interdire les activités reliées à la gestion des matières résiduelles dans la zone 9 – Adoption
- 6.4. Règlement décrétant les travaux de mise aux normes des sorties d'urgence de la salle de quilles du Centre récréatif Édouard-Rivet – Avis de motion

Période de questions relatives à l'ordre du jour

Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS 6

RÈGLEMENT 713-73 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ABROGER LA NOTE 23 AFFECTANT LA ZONE 9 - ADOPTION

CM-201007241 6.1

Considérant qu'aucune demande visant à ce qu'une ou plusieurs des dispositions du règlement 713-73 soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter des zones concernées n'a été reçue par la Ville de Montréal-Est dans le délai prescrit ;

Considérant la lecture faite, séance tenante, dudit règlement par le greffier.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,

appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,

et résolu

D'adopter le règlement 713-73 – Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'abroger la note 23 affectant la zone 9.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 713-75 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE 64 - ADOPTION

CM-201007242

6.2

Considérant qu'aucune demande visant à ce qu'une ou plusieurs des dispositions du règlement 713-75 soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter des zones concernées n'a été reçue par la Ville de Montréal-Est dans le délai prescrit;

Considérant la lecture faite séance tenante dudit règlement par le greffier.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau, appuyé par madame la conseillère Anne Saint-Laurent,

et résolu

D'adopter le règlement 713-75 – Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin de modifier certaines dispositions applicables à la zone 64.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT 713-76 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'INTERDIRE LES ACTIVITÉS RELIÉES À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LA ZONE 9 – ADOPTION

CM-201007243

6.3

Considérant qu'aucune demande visant à ce qu'une ou plusieurs des dispositions du règlement 713-76 soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter des zones concernées n'a été reçue par la Ville de Montréal-Est dans le délai prescrit;

Considérant la lecture faite séance tenante dudit règlement par le greffier.

Il est proposé par madame la conseillère Anne Saint-Laurent, Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion,

Et résolu

D'adopter le règlement 713-67 – Règlement modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'interdire les activités reliées à la gestion des matières résiduelles dans la zone 9

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES SORTIES D'URGENCE DE LA SALLE DE QUILLES DU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET – AVIS DE MOTION

CM-201007244

6.4

Madame la conseillère Anne Saint-Laurent donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure du conseil, sera présenté un règlement décrétant les travaux de mise aux normes des sorties d'urgence de la salle de quilles du Centre récréatif Édouard-Rivet.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

LEVÉE DE LA SÉANCE

CM-201007244

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau, Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 17 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ROBERT COUTU
Maire

ROCH SERGERIE, avocat
Greffier